

Remboursement frais licitation

Par Horti, le 13/12/2016 à 18:21

Bonjour,

En août 2015 j'ai acheté avec ma compagne un bien immobilier pour une quote part 50/50.

Aujourd'hui nous nous séparons et nous avons signé l'acte de licitation en octobre dernier. Lors de l'acte, ma notaire m'a informé que 2000euros (sur 3600 euros) me seront remboursés par les impôts.

Savez-vous à quoi correspondent ces 2000euros?

Merci